



Démission entant que président asso loi 1901

Par **assocalvados14**, le **10/06/2016** à **15:27**

Bonjour

Je suis président d'une association loi 1901, et je souhaite démissionner en cours de mandat, pourriez-vous me dire quelles sont les démarches que je doit faire pour que celle-ci soit légale. Convocation d'un C A ?, d'une AG ? ordinaire ou extraordinaire ?, prévenir combien de temps avant la convocation, envoi d'une lettre recommandée avec AR? et a qui si vous avez également quelsques conseils ou recommandations a me donner, je suis preneur.

Je vous remercie d'avance pour la réponse que vous m'apporterez.

Bien cordialement

Par **v59**, le **10/06/2016** à **21:55**

bonjour,

faites une AG extraordinaire pour trouver le successeur surtout.

lettre recommandée, je pense pas que ce soit vraiment nécessaire.

bon courage

Par **chaber**, le **11/06/2016** à **08:39**

bonjour,

le site ci-dessous répond à votre question

http://www.assistant-juridique.fr/démission_dirigeant_association.jsp